



[www.malleyprairie.ch](http://www.malleyprairie.ch)

[www.lavi.ch](http://www.lavi.ch)  
[www.profa.ch](http://www.profa.ch)



# Mandat du CMP

---



- Accueil des femmes victimes de violences conjugales et/ou familiales, avec ou sans enfants
- Protection et sécurité dans l'urgence et la crise, 7/7jours et 24/24heures
- Hébergement et/ou consultations ambulatoires à Lausanne et en Itinérance
- En 2012, le CMP a accueilli 232 femmes et 236 enfants. Moyenne des séjours : 39 jours. 788 femmes ont été suivies en ambulatoires à Lausanne et en Itinérance.
- Equipe professionnelle: direction, responsable pédagogique, intervenant.s.e sociaux, psychologues, socio-éducatrice, administration, entretien, veilleurs et veilleuses = 24 ETP

# Quelques chiffres

(LAVI Vaud 2012)



- **Population** : 1'894/1627 lavi / 70.4% de femmes, 28.1% hommes
- **Situations de violence domestique** : 536 femmes, 98 hommes
- **Nationalité** : 957 suisses et permis C
- **Permis** : 670 B, L, F, N, sans permis, inconnus
- **Auteurs par genre** : 1390 hommes, 136 femmes, 40 inconnus
- **Lien avec l'agresseur** : 823 issus du cadre familial proche, 305 proches et connus, 290 inconnus / 209 non relevés
- **Lieu de l'infraction** : 641 domicile, 228 voie publique, 72 établissement public, 61 travail,



## Description de la situation

---



- Mme Freymond (nom fictif), 30 ans, un enfant de 6 ans
- 11 ans de vie commune
- Durant plusieurs années, Mme subit des violences verbales, psychologiques, et économiques.
- A la suite de violences physiques, Mme porte plainte et se sépare durant quelques mois.
- Reprise de la vie commune, sans violence durant 1 année et demie.
- Début 2013, reprise des violences
- Admission au CMP fin septembre 2013

**Le cycle de la violence est une forme d'emprise, et comme toute emprise, il est difficile d'en sortir. Cela demande du temps et de l'aide.**

# CMP/LAVI Intervention



## 1er Contact :

Orientée par la police, Mme Freymond se présente à la porte du Centre LAVI le 20 septembre. Un entretien de permanence se tient lors duquel Mme nous informe des violences subie par son compagnons père de son enfant (10 ans de concubinage) action :

- Orientation CMP,
- Information d'une prise en charge frais de justice possible si démarche au Juge de paix,
- Proposition achat Natel pour le 117 / sécurité.
- RV au 25.9

**Mme se met en mouvement par soucis de la protection qu'elle doit à son enfant et à elle-même.**

Mme n'est pas venue au rv du 25...



## Prestations CMP + réseau

---



- Entretien d'admission et démarches urgentes:
  - Installer Mme et son enfant (à l'hôtel par manque de place au CMP)
  - Organiser un passage à domicile pour récupérer ses affaires
  - Prévenir son employeur
  - Effectuer un changement d'école pour l'enfant + APEMS
  - RDV à la LAVI
  - RDV à la l'UMV
- Tout au long du séjour : travail essentiel sur la violence et ses conséquences pour elle et pour son enfant. Budget, assurance maladie, recherche de logement
- Plus tard: contact avec le SPJ

**La réalité est confrontée aux besoins des victimes et les rythmes sont différents.**

## Centre LAVI le même jour

Mme Freymont nous appelle, elle nous informe être au CMP suite à un épisode de violence; son nouveau natel lui a permis d'appeler la police ! Vérification / réflexion :

- un CCB à été fait à l'UMV
- Mme est décidée de rompre, songe même à changer de canton
- Différents produits psycho actif semblent jouer un rôle.
- Mme nous dit avoir déjà un contact avec le SPJ; nous dit vouloir les rappeler (élément à vérifier avant sortie du CMP).
- Proposons des coordonnées d'avocats pour les démarches :

**Justice de paix, convention, pension, droits de visite**

**Tribunal pour mesure de protection, interdiction de périmètre**

**Pénale, suite Plainte déposée par Mme et poursuite d'office.**



## Suite et préparation à la sortie

---



- Accompagnement psycho-social de Mme en tant que femme
- Accompagnement de son enfant, et de Mme en tant que mère.
- Droit de visite
- Perte de son travail
- Préparation aux deux comparutions (civile et pénale) et soutien au retour. Décision du Tribunal
- Préparation à la sortie du CMP
- Suivi ambulatoire si nécessaire
- Capacités de résilience

**Séjour de 2 mois et demi, sortie préparée avec elle, pour l'enfant, relais par le réseau, contact avec le CMP maintenu si nécessaire.**

# CMP/LAVI Intervention



**Rapidement et malgré son état, Mme Freymond a dû faire ou envisager des Démarches auprès d'instances et accepter le soutiens de partenaires!**

## **Instances /partenaires dans le coups :**

- Police
- Centre LAVI / CMP
- UMV
- Justice de paix,
- Tribunal
- Ministère public
- Avocat
- SPJ

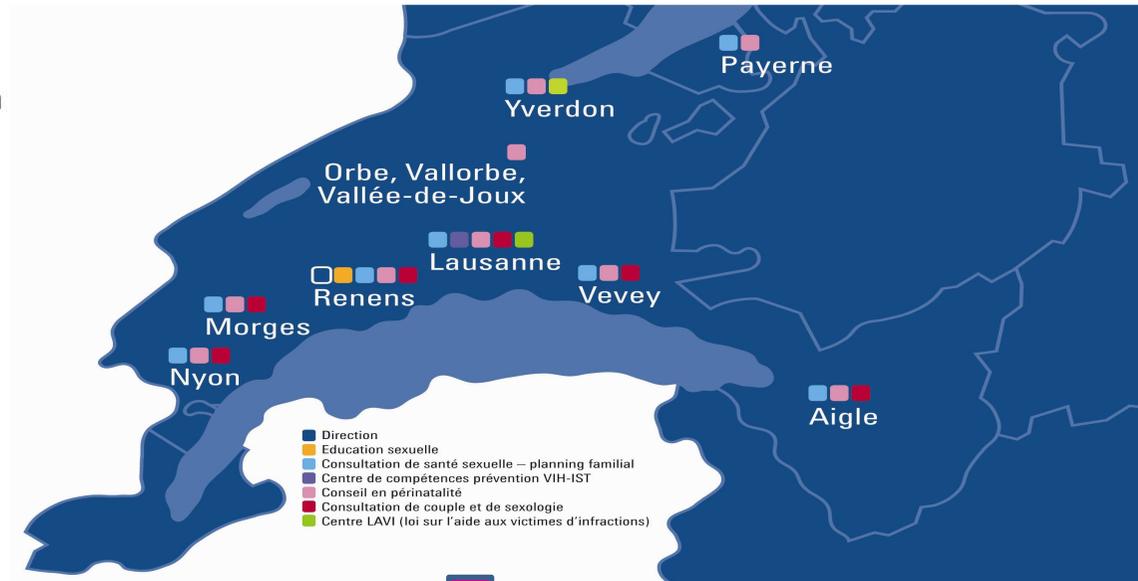
## **Instances /partenaires qui auraient pût en plus**

- Psychologue
- Médecin généraliste
- FVA ou Centre St.Martin
- Etc...

**Il est important de mettre des tiers dans la violence domestique. Pour s'y retrouver, la victime doit pouvoir identifier le "leader" du réseau et se sentir maître des démarches.**



- Direction
- Education sexuelle
- Consultation de santé sexuelle – planning familial
- Centre de compétences prévention VIH-IST
- Conseil en périnatalité
- Consultation de couple et de sexologie
- Centre LAVI



Centre d'accueil Malley Prairie  
 chemin de la Prairie, 34 1007 Lausanne  
 tél: 021 620 76 76  
 info@malleyprairie.ch www.malleyprairie.ch

